



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

titres de séjour

Question écrite n° 97034

Texte de la question

M. Bernard Carayon appelle l'attention de Mme la ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur la réforme pour l'obtention du premier visa. À partir de juin 2009, les consulats délivrent les premiers visas de long séjour valant titre de séjour. Cette réforme permet de supprimer les démarches pour la délivrance d'un premier titre de séjour, jusque là effectuées dans les préfectures dans les trois mois de l'arrivée en France, pour environ 90 000 personnes par an. Les effectifs ainsi économisés doivent être redéployés en vue de l'amélioration de la qualité d'accueil par les services de l'immigration et de l'intégration des préfectures. Il souhaiterait connaître le niveau de la mise en oeuvre de cette réforme, afin de savoir si les objectifs visés ont pu être menés à bien.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Carayon](#)

Circonscription : Tarn (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97034

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 décembre 2010, page 13848

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)